

## NATIONS UNIES CONSEIL DE SECURITE



Distr. GENERALE S/5078/Corr.1 17 février 1962 FRANCAIS ET RUSSE SEULEMENT

NOTE VERBALE EN DATE DU 3 FEVRIER 1962 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR INTERIM PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA BELGIQUE, ET REPONSE EN DATE DU 16 FEVRIER 1962

## Rectificatif

A la page 5, les deux premières lignes du deuxième alinéa, qui commence par les mots "Le commandement des Nations Unies ...", doivent se lire comme suit :

"Le commandement des Nations Unies, lorsque ses troupes se sont trouvé attaquées et menacées de destruction, ne pouvait donc manifestement que les renforcer, mais le ...".

